



Vice caché voiture trafiquage compteur

Par **lilittleflower**, le **03/11/2015** à **23:51**

Bonjour,

Voilà, mon problème, je vous le présente chronologiquement:

J'ai acheter une voiture sur un site de particulier .

Tout est nickel CT, état de la voiture, papiers à remplir en règle.

J'ai effectué quelques réparations sur la voiture rien de très important.

En allant chez garage Renault pour changer les balais essuies glaces je demande par curiosité l'historique de la voiture: et là le choc.

173.000 km en 2013 , je l'ai acheter 123.000 en 2015 toujours affichée 123.000 au compteur.
Donc vice caché trafiquage du compteur.

Le tribunal m'a conseiller d'écrire une lettre pour remboursement et annulation de vente à l'amiable avec l'ancien proprio.

Puis-je demander à être indemnisé du prix de la voiture, des réparations que j'ai effectuées dessus, de l'assurance voiture ainsi que de la carte grise.??

Je pense devoir fournir toutes les factures desquelles je souhaite me faire indemniser à l'ancien propriétaire de la voiture.

Dois-je fournir une facture de carte grise jointe (90 euros) à mon courrier de réclamation auprès de l'ancien propriétaire ? (j'ai un papier qui accompagnait la carte grise mais sans le prix inscrit dessus)

Dois-je effectuer une expertise sur la voiture sachant que cela doit probablement coûter cher... Le papier du garage Renault de l'historique de la voiture suffit-il ? (il y a juste marqué la date, le lieu ou la voiture a été enregistrée à 173.000 km avec toute les caractéristiques de la voiture).

J'ai les factures ou les réparations sont indiquées dessus avec le montant.

Merci de me répondre. cordialement.